

REPUBLIQUE FRANCAISE

PUBLIE LE

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

16 JAN 2023

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

ACTE EXECUTOIRE
APPLICATION DE L'ARTICLE
L3131-1 DU CODE GENERAL
DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

N° 5-02

ACTE TRANSMIS AU REPRESENTANT
DE L'ETAT

Séance du 13 janvier 2023

LE : 16 JAN 2023

Sylvie BOURESCHÉ
Chef du Service des Assemblées

La Conseil Départemental du Val d'Oise s'est réuni le 13 janvier 2023 à 09 heures 30 au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Christine CAVECCHI, le quorum étant atteint.

Membres présents :

Mme Malika AHRES, M. Anthony ARCIERO, M. Julien BACHARD, M. Pascal BERTOLINI, M. Yannick BOEDEC, M. Nicolas BOUGEARD, Mme Marie-Christine CAVECCHI, M. Mickaël DECLERCK, Mme Sabrina ECARD, Mme Anne FROMENTEIL, M. Patrick HADDAD, M. Xavier HAQUIN, Mme Deborah ISRAEL, Mme Patricia JOSE, M. Gérard LAMBERT-MOTTE, Mme Manuela MELO, Mme Nadia METREF, M. Sébastien MEURANT, Mme Sarah MOINE, Mme Aziza PHILIPPON, Mme Noëllie PLELAN, M. Alexandre PUEYO, Mme Agnès RAFAITIN, M. Patrice ROBIN, Mme Isabelle RUSIN, M. Cédric SABOURET, Mme Muriel SCOLAN, M. Philippe SUEUR, Mme Virginie TINLAND, M. Morgan TOUBOUL, Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, Mme Céline VILLECOURT, M. Ramzi ZINAOUI

Le secrétaire :

Etaients absents, excusés et donnant pouvoir :

Mme Laetitia BOISSEAU donne procuration à M. Gérard LAMBERT-MOTTE

M. Paul DUBRAY donne procuration à Mme Anne FROMENTEIL

M. Pierre-Édouard EON donne procuration à M. Philippe SUEUR

Mme Edwina ETORE-MANIKA donne procuration à M. Alexandre PUEYO

Mme Nessrine MENHAOUARA donne procuration à M. Nicolas BOUGEARD

Mme Véronique PELISSIER donne procuration à Mme Virginie TINLAND

M. Philippe ROULEAU donne procuration à Mme Manuela MELO
M. Luc STREHAIANO donne procuration à Mme Aziza PHILIPPON
M. Thomas VATEL donne procuration à Mme Patricia JOSE

Le rapporteur : Madame Céline VILLECOURT

SERVICE : Direction des Territoires et de l'Habitat

OBJET : SDRIF-E - Contribution du Département.

Développement urbain et rural - Actions diverses

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de la Présidente du Conseil départemental relatif à l'objet susvisé,

Vu l'avis de la(les) commission(s) :

Environnement - Infrastructures routières - Transports et mobilités douces - Plan vélo - Ruralité et relations avec le monde agricole - Condition animale dans la société

Finances départementales - Administration générale - Evaluation des politiques publiques - Marchés et commandes publiques - Innovation - Aide aux communes

Après en avoir délibéré :

RAPPELLE que le Val d'Oise a longtemps été mis à l'écart des grands investissements, notamment de transport en commun, ce qui se traduit par des problèmes importants de déplacements pour les habitants et pénalise le département dans son attractivité et son développement, alors même qu'il est l'un des départements les plus jeunes de France ;

DEMANDE que le SDRIF-E soit l'occasion d'un rééquilibrage en faveur du Val d'Oise, en soutenant le développement des pôles d'emplois, de commerces et d'enseignement supérieur en grande couronne (Cergy-Pontoise, le Grand Roissy et le triangle de Gonesse, Argenteuil/Bezons, le Haut Val d'Oise et la plateforme multimodale de Bruyères-sur-Oise, la Patte d'Oie d'Herblay et le corridor A15), afin de limiter les besoins en déplacements et contribuer à l'objectif zéro émission nette. La consolidation de ces pôles sera relayée localement par des extensions mesurées de zones d'activités, afin de mailler le territoire et de dynamiser les secteurs existants ;

RAPPELLE que le SDRIF-E devra permettre la réalisation des projets inscrits dans le plan d'action de l'Etat pour le Val d'Oise et en particulier le projet Agoralim, véritable "démonstrateur territorial d'excellence" qui a l'ambition de devenir un écosystème durable "de la terre à l'assiette" ;

DEMANDE d'inscrire les projets de transports essentiels pour les déplacements vers les pôles structurants du Nord et de l'Ouest franciliens : finalisation de la ligne 17 et interconnexion à Pleyel des lignes du Grand Paris Express avec la ligne H du Transilien, bus à haut niveau de service (Bus entre Seine, Grand Roissy, liaison Cergy-Roissy), finalisation des tramways T11 vers Argenteuil et Sartrouville et T13 vers Cergy ;

DEMANDE d'inscrire au SDRIF-E une nouvelle ligne de métro du réseau Grand Paris Express, la ligne 19, reliant Nanterre au Triangle de Gonesse en passant notamment par Argenteuil et le pôle Ermont/Eaubonne ;

PERMET la réalisation de projets routiers nécessaires à la mobilité des Valdoisiens (avenue du Parisis, déviations de Villiers-le-Bel, Montlignon et de La Chapelle-en-Vexin, aménagement de la RN 184 à Eragny et liaison RD 9 et 10 à Marly-la-Ville). Il est également nécessaire de prévoir des aires de stationnement situées à proximité des gares de rabattement (Montsoul) ou à destination des poids lourds (à proximité de l'A1) ;

DEMANDE que la consommation foncière liée à ces projets d'intérêt régional et départemental, voire national, soit pensée à une échelle cohérente, qui ne saurait peser sur les seules communes ou Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) d'implantation. D'autre part, les projets imposés par l'Etat tels que la prison de Bernes-sur-Oise ou la liaison Roissy - Picardie, ne devront pas être comptabilisés dans les enveloppes de consommation des espaces naturels et forestiers du Val d'Oise ;

RAPPELLE qu'il est nécessaire d'interpréter l'objectif de zéro artificialisation nette et son application sur le terrain avec discernement afin de permettre, entre autres, la finalisation des projets déjà engagés. Devront également être pris en compte la réalisation des équipements nécessaires, liés aux évolutions démographiques et à l'atteinte des objectifs de production de logements. Ainsi 780 ha d'espaces naturels et agricoles sont identifiés dans les conventions des collectivités avec l'établissement public foncier d'Ile-de-France. Les Chartes des Parcs Naturels Régionaux (PNR) Vexin (en révision) et Oise - Pays-de-France identifient également quelques secteurs limités d'extension urbaines à prendre en compte dans le futur SDRIF-E ;

PRECISE que le Val d'Oise contribuera à l'objectif environnemental du futur SDRIF-E, notamment dans ses deux parcs naturels régionaux qui couvrent 58 % du territoire départemental, ainsi que grâce à la création de la forêt de Maubuisson, d'une superficie de 860 hectares et au réseau des 51 Espaces Naturels Sensibles (ENS) ;

DEMANDE que la Région continue à associer étroitement le Département et les collectivités valdoisiennes afin de construire collectivement un SDRIF-E conforme aux priorités du Val d'Oise et de l'Ile-de-France à l'horizon 2040.

Le Conseil départemental a adopté les propositions de la Présidente dans les conditions décrites ci-dessous :

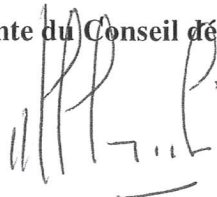
Vote pour	34
Vote contre	8
Ne prend pas part au vote	
Abstention	

Contre : M. Nicolas BOUGEARD, M. Patrick HADDAD, Mme Nessrine MENHAOUARA, Mme Nadia METREF, M. Cédric SABOURET, Mme Deborah ISRAEL, Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, M. Pascal BERTOLINI

Abstention :

Ne prend pas part au vote :

La Présidente du Conseil départemental



Marie-Christine CAVECCHI